

## Compte rendu d'audience

<http://www.unitesgppolice.com>

16/11/2017

# P.N.I.J : UN BILAN D'ÉTAPE NÉGATIF

Réunion du 14 novembre 2017  
au Ministère de la Justice

**UNITÉ SGP POLICE-FO a participé à la réunion organisée au Ministère de la Justice, immeuble Millénaire à PARIS 19ème, présidée par Monsieur MARTINELLI, magistrat, Directeur de l'ANTENSJ, en présence de Madame CHERBONNIER, Conseillère judiciaire auprès du cabinet DGPN.**

Les représentants **UNITÉ SGP POLICE**, Dominique LE DOURNER, Secrétaire National aux Conditions de travail et Michel CHOUIPPE-MACE, Référent National INVESTIGATION, ont pu relayer la déception et les attentes légitimes de nos collègues utilisant la PLATEFORME NATIONALE DES INTERCEPTIONS JUDICIAIRES (PNIJ).

Si l'on peut souligner la satisfaction globale pour les réquisitions et les «fadettes», il reste à régler le **GROS POINT NOIR des «écoutes»**.

**La fiabilisation du réseau CHEOPS devant permettre d'éviter ou de limiter au maximum les coupures réseau doit se poursuivre.**

Cette problématique est particulièrement sensible sur les moyens et gros centres pendant les heures où beaucoup de procéduriers utilisent les divers logiciels, notamment le LRPPN, et dans le cas présent la PNIJ.

**Il demeure des disparités de fiabilisation du réseau suivant les services.**

**Pour UNITÉ SGP POLICE, seul un réseau national intégralement en fibre optique pourrait permettre de régler ce problème.**

Concernant spécifiquement la P.N.I.J., les représentants **UNITÉ SGP POLICE** ont listé les nombreuses remarques et critiques de nos collègues relatives à la gestion des écoutes et les bornages :

**Interface complexe et peu intuitive** (exemples : absence à l'écran de l'identité du correspondant ou de nouvelles conversations)



- **Ergonomie déroutante et bien moins pratique que celle des prestataires privés utilisés précédemment** (trop de clics, d'onglets à ouvrir ou à fermer)
- **Impossibilité de procéder à plusieurs écoutes en direct sur un seul poste informatique, ce qui peut représenter un réel danger pour les agents en opération sur le terrain !**
- **Déperditions et interférences de conversations**
- **Coupures réseau récurrentes et préjudiciables à la collecte d'informations**
- **Retard d'adaptation par rapport à l'évolution technologique des réseaux de téléphonie** (relais 2 G, 3 G, puis 4 G, et aujourd'hui 4 G+ en développement)
- **Nécessité de rédiger des réquisitions différentes en fonction de ces différents réseaux et relais**
- **Des requêtes automatisées trop restrictives, notamment pour les demandes de bornages**
- **Réponses souvent tardives des opérateurs FREE et BOUYGUES**

En conclusion, en raison de ces nombreux problèmes constatés pour les « écoutes » et les bornages, il est totalement anormal que le prestataire THALES n'ait pas pu fiabiliser à ce jour la PNIJ.

**Le cahier des charges de ce marché public de plus de 100 millions d'euros a-t-il été respecté par le prestataire choisi en 2012 ? On peut en douter légitimement.**

Pourquoi nos collègues italiens semblent disposer d'une plateforme des interceptions bien plus opérationnelle et pas la France ?

Les enquêtes sont clairement remises en cause du fait de ces difficultés techniques et de la déperdition dans la collecte d'informations.

**Au niveau de la sécurité en intervention lors d'opération d'interpellations, on ne peut tolérer que nos collègues soient mis en danger du fait de la défaillance de la PNIJ et du prestataire.**

Beaucoup de procéduriers réclament le maintien des prestataires externes privés pour les écoutes, tant que la PNIJ et le réseau CHEOPS ne seront pas totalement fiabilisés.